



Rubrique: Faillites

Sous-rubrique: Publication de faillite/appeal aux créanciers

Date de publication: SHAB 05.04.2024

Visible par le public jusqu'au: 05.04.2029

Numéro de publication: KK02-0000040106

Entité de publication

Office des faillites du canton de Neuchâtel, rue de l'Epervier 4, 2053 Cernier

Publication de faillite/appeal aux créanciers Loritech SA

Débiteurs:

Loritech SA
CHE-107.962.308
Anciennement, Route de Bellevue 32
2400 Le Locle

Type de procédure de faillite : sommaire

Date de l'ouverture de la faillite : 24.01.2024

Remarques juridiques:

Les créanciers du failli et ceux qui ont des revendications à faire valoir sont sommés de produire leurs créances ou revendications au point de contact dans le délai indiqué et de lui remettre leurs moyens de preuve (titres, extraits de livres, etc.). Les débiteurs du failli doivent s'annoncer auprès du point de contact dans le même délai sous menace des peines prévues par la loi (art. 324, ch. 2, CP). Ceux qui détiennent des biens du failli, à quelque titre que ce soit, sont sommés de les mettre à la disposition du point de contact dans le même délai sous menace des peines prévues par la loi (art. 324, ch. 3, CP). Ils seront déchus de leur droit de préférence, sauf excuse suffisante. Le point de contact indiqué vaut aussi pour les intéressés demeurant à l'étranger.

Publication selon les art. 231 et 232 LP, 29 et 123 ORFI.

Délai : 1 mois

Fin du délai: 06.05.2024

Point de contact:

Office des faillites du canton de Neuchâtel, rue de l'Epervier 4, P.O.B. 64, 2053 Cernier, 2053 Cernier

Remarques:

La société est désormais domiciliée à Rue du Docteur-Kern 25, 2300 La Chaux-de-Fonds.
But : exploitation d'un atelier de mécanique, affûtage et taillage d'outils de coupe.

Réalisation anticipée – vente de gré à gré

L'office des faillites de Neuchâtel a pu obtenir une offre ferme et irrévocable de CHF 60'000.00 pour l'acquisition de gré à gré du fonds de commerce de la faillie. Un délai de dix jours, dès la présente publication, est imparti aux créanciers et aux tiers pour adresser à l'office susmentionné une offre supérieure à celle reçue. Si aucune offre ne parvient dans ce délai et si la majorité des créanciers ne s'y oppose pas jusqu'au 15 avril 2024, la vente aura lieu au prix offert. En cas de surenchère, une vente aux enchères privées entre intéressés ne serait pas exclue et aboutirait à l'adjudication définitive des biens.